

L'atelier (et/ou la classe) relais est un dispositif permettant un accueil temporaire adapté pour les élèves de collège, éventuellement de lycée, en situation de rejet profond de l'institution scolaire.

Ce rejet se traduit, bien souvent, par une profonde démotivation face aux apprentissages, des manquements répétés et graves au règlement intérieur, un absentéisme chronique.

Ces élèves accueillis ont bénéficié, en amont, de toutes les mesures de soutien et d'accompagnement à la scolarité et à l'apprentissage.

C'est un cadre privilégié temporaire, où le jeune reste rattaché à son établissement d'origine, avec un effectif d'élèves réduit et une équipe d'encadrement renforcée et pluri-catégorielle. Il peut ainsi travailler autrement et réfléchir à son projet personnel et d'orientation professionnelle, afin de pouvoir reprendre sereinement le chemin de sa scolarité.

### Les objectifs sont multiples :

- encourager la remobilisation de l'élève autour de ses apprentissages ;
- réfléchir ensemble (jeunes, familles, professeurs, partenaires) aux raisons de cet échec scolaire, travailler sur les points et points des jeunes dans leur globalité ;
- établir des objectifs de progression comportementale et sociale à acquérir en atelier relais ;
- conduire ensemble des actions visant à favoriser durablement l'épanouissement global et la réussite scolaire du jeune ;
- élaborer des actions visant à accompagner et soutenir l'élève lors de son retour au collège, dans un climat apaisé.

Fédération des Aroéven  
Foéven

67, rue Vergniaud, porte L - 75013 PARIS  
Tél +33 1 45 88 62 77 - Fax +33 1 45 81 30 75  
contact.foeven@aroeven.fr

[www.aroeven.fr](http://www.aroeven.fr)  
[www.vacances-aroeven.fr](http://www.vacances-aroeven.fr)  
[www.bafabafd.aroeven.fr](http://www.bafabafd.aroeven.fr)

L'Aroéven Alsace coordonne l'atelier-relais "Boussole 67" où sont accueillis, depuis plusieurs années, un groupe de 12 élèves de plus de 14 ans qui ne peuvent être maintenus dans une classe traditionnelle mais qui ont la volonté de préciser leur projet personnel et leur projet d'orientation.

Les élèves sont accueillis pour une session de 8 semaines à temps plein (8 ou 16 heures hebdomadaires) avec la possibilité de poursuivre jusqu'à 8 semaines supplémentaires sur le principe d'une alternance avec le collège d'origine et/ou une entreprise. Ce dispositif favorise fortement la prise de contact avec le milieu professionnel et l'entrée dans une formation professionnelle. L'encadrement est composé de : un enseignant; un assistant d'éducation, un animateur socioculturel, une assistante sociale, un COP, en lien avec des personnels de l'établissement d'origine ( un référent pédagogique est désigné au sein du collège, indispensable pour la mise en place d'une alternance, un enseignant ou un Assistant d'éducation).

#### **Contenu :**

- activités scolaires ;
- projet personnel et d'orientation ;
- stages en milieu professionnel ;
- pratiques sportives et/ou artistiques ;
- Alternance avec le collège (soutien), l'Entreprise (stages) ou les deux sous la forme d'un P.F.I.

**Fédération des Aroéven  
Foéven**

67, rue Vergniaud, porte L - 75013 PARIS  
Tél +33 1 45 88 62 77 - Fax +33 1 45 81 30 75  
contact.foeven@aroeven.fr

[www.aroeven.fr](http://www.aroeven.fr)  
[www.vacances-aroeven.fr](http://www.vacances-aroeven.fr)  
[www.bafabafd.aroeven.fr](http://www.bafabafd.aroeven.fr)